

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
LA CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES,
TENUE EN MODE VIRTUEL LE 17 AVRIL 2023 À 19H30**

Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes tenue le 17 avril 2023, à 19h30 par conférence web.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de Bienvenue

Le président de la Caisse, M. Normand Clermont, agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par l'ancien directeur général, M. Jonathan Frangoli, le secrétaire du conseil d'administration, M Jean Hamelin, par le président du comité de mise en candidature, M. Guy St-Jacques, par Mme Karyne Robillard, adjointe à la direction générale ainsi que l'agent soutien technique, Mme Nathalie Longpré. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée qui se déroule uniquement en mode virtuel.

M. Clermont informe l'assemblée du récent départ de Jonathan Frangoli qui a décidé d'évoluer au sein de Desjardins en acceptant une promotion dans une autre caisse. Il annonce la nomination du nouveau directeur général, M. Marc Beaulieu qui entrera en poste le 1er mai.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

M Jean Hamelin présente les règles de fonctionnement et les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions entre les participants.

Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter en direct ce soir.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, l'assemblée doit nommer deux scrutateurs :

Proposé par : xxxxxxxx

Appuyé par : xxxxxxxx

DE NOMMER Mme Karyne Robillard et Mme Nathalie Longpré afin d'agir comme scrutateurs à cette assemblée générale.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire du conseil d'administration est invitée à présenter l'ordre du jour qui a été préalablement publié sur le site Internet de la caisse ou qui était disponible sur demande.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions du l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Proposé par : xxxxxxxx

Appuyé par : xxxxxxxx

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-haut décrit.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont pu en prendre connaissance, aucune lecture, ni résumé est fait.

Proposé par : xxxxxxxx

Appuyé par : xxxxxxxx

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2022, tel que déposé sur le microsite.

3. **RETOUR SUR L'ANNÉE 2022**

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Clermont remercie deux administratrices qui nous ont quittés en 2022, pour leur implication au sein du CA. Il présente les membres qui font partie du conseil d'administrations. Il poursuit avec une revue des principales réalisations du Mouvement Desjardins et de la caisse pour l'année financière 2022 concernant 4 grandes orientations : Un leader socioéconomique de taille, Une caisse engagée et solidaire, Un accent mis sur la jeunesse et Des efforts soutenus à l'égard du développement durable.

3.2 Rapport dur la surveillance des règles déontologiques

M Hamelin est invité à présenter le rapport de surveillance des règles de déontologie pour la dernière année. Le bilan de la surveillance pour les trois règles :

- Aucune situation de conflit d'intérêts.
- Aucune dérogation.
- Aucun contrat octroyé à des personnes visées par le code.

3.3. Rapport financier

M. Clermont invite les membres et clients qui assistent à l'AGA à visionner une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins avant de présenter les résultats de la caisse.

Cette année, la situation financière de la caisse au 31 décembre 2022 est présentée sous le format d'une capsule vidéo. Le rapport financier 2022 a été déposé sur le site web de la Caisse au moins 10 jours précédant l'AGA afin que les membres puissent en prendre connaissance. L'actif de la Caisse pour le dernier exercice financier se chiffre à 539 M \$.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

À ce point, le président invite la secrétaire du conseil d'administration, madame Annie Bouchard à présenter l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

Pour présenter notre implication dans le milieu pour l'année 2022, les membres sont invités à visionner la vidéo « Bilan de l'engagement dans le milieu ».

- 41 950 \$ provenant du Fonds d'aide au développement du milieu
- 27 292 \$ provenant du budget d'opérations Dons et commandites

Madame Bouchard présente aussi les résultats du Fonds du Grand Mouvement pour la région des Laurentides, ainsi que les résultats pour les programmes de finances solidaire, Créavenir et Microcrédit Desjardins aux entreprises.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée, l'assemblée se poursuit.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels

L'assemblée vise à permettre le versement des ristournes individuelles et communautés. Une capsule vidéo est présentée sur la ristourne.

M. Jonathan Frangoli présente la recommandation du conseil d'administration pour le projet de partage :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	4 292 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	12 069 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	49 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	7 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	16 417 k\$
	Affectation au FADM	(112) k\$
	Affectation à la RRE	(3 994) k\$
	Affectation à la réserve générale	(12 311) k\$
	Solde des excédents à répartir	0
	¹ Inclut 861 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes	
² Net d'impôt		
FADM Fonds d'aide au développement du milieu		
RRE Réserve pour ristournes éventuelles		

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

962 624 \$

112 081 \$
FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

850 543 \$
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DEVOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			118 k\$
Épargne et placements			89 k\$
Fonds	0,58 \$		42 k\$
Prêts et marges de crédit			269 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		133 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		57 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		139 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		3 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			850 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Cette proposition, concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au FADM ainsi que les taux de ristournes, a été soumise au vote après les présentations et les discussions pour une période de 4 jours.

Proposé par : xxxxxxxx

Appuyé par : xxxxxxxx

D'APPROUVER le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au FADM ainsi que les taux de ristournes tel que présenté ci-haut.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Tel que le prévoit le Règlement intérieur de caisse (RIC), M. Normand Clermont agira à titre de président d'élection et M. Guy St-Jacques à titre de secrétaire d'élection puisque le secrétaire du conseil d'administration est en élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président demande à M. Guy St-Jacques de présenter le rapport du comité de mise en candidature.

Cette année, il y a donc trois postes à pourvoir. L'appel de candidature a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à partir du 16 janvier 2023; la caisse a reçu quatre candidatures, mais une personne candidate a retiré sa candidature après la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la caisse a trois candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises. Un document de présentation des candidatures a été déposé sur le microsite de la Caisse.

5.2.3 Élection par acclamation

Les mises en candidature devaient se faire par écrit et déposées à la caisse avant la fermeture des locaux, soit le 06 février 2023 à 17h00.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à combler, je déclare élues sans opposition :

Mme Frédérique Gougeon
M Jean Hamelin
M Gérard Lauzon

La durée de leur mandat est de trois ans.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président fait part à l'assemblée des précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage.

- La proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
- Que seuls les membres de plein droit peuvent voter.
- La réécoute de l'AGA et le lien via le site Internet de la Caisse.
- Toute la documentation disponible sur le site Internet de la Caisse.

6. **FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS**

M Clermont remercie les membres pour leur confiance envers toute l'équipe de la Caisse du Lac des Deux-Montagnes et félicite les membres du conseil nouvellement élus.

7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET PUBLICATION DES RÉSULTATS (Point 5.1)**

AU TERME DE 4 JOURS DE VOTATION, LA RÉOLUTION SUIVANTE EST ADOPTÉE :

D'APPROUVER le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au FADM ainsi que les taux de ristournes tel que présenté ci-haut.

D'APPROUVER le projet de partage des excédents tel que présenté, dont une ristourne individuelle de 850 543 \$, incluant la Ristourne produits, et une ristourne collective de 112 081 \$.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 24 avril 2023, à 23h59.

M. Normand Clermont, président

M. Jean Hamelin, secrétaire